MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION-PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail + Démocratie + Paix

86/269 DU 12/02/86

D E C R E T N°_____/MTERFPPS.DGFP. DGPCE. portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE

(V I S A S :

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D G B Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;

D C F

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 18 Juin 1985 ;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A; hiérarchie I;

Le 7 Mai 1985 date

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC=néant.

Pour le 2° échelon

A 2 ans

Messieurs :
- MASSAMBA François Gorgia.....(DIRMINES)
- BITOKI Marcel.....(D G I)
- MBOUYOU Pierre.....(DIRMINES)
- BAKATOULA Maurice.....(D G I)
- BILOMBO Jean.....(- " -)

A 30 mois

Messieurs :
- MAHOUNGOU Pascal.....(S N E)
- EDZANDZA Gabriel.....(DIRMINES)
- MAVOUNGOU Eugène.....(- " -)
- MBAMPE Philippe.....(S N E)
- MOUKIAMA Nathan Naphtal.....(- " -)
- GATSOUONI Jean Claude.....(DIRMINES)
- KINZONZI Ange.....(- " -)

Pour le 3° échelon

A 2 ans

Messieurs :
- GOUMBA Paul.....(D G I)
- NDINGA Pascal .....(- " -)
- IBATA Jean .....(D G I)
- MIKOMBO Righos Patrice.....(- " -)
- MAYOMBO Rigobert .....(- " -)
- MOUDZINGOULA Joseph .....(- " -)
- ONDON-EKO Albert .....(- " -)
- NGUIAMBO Roger .....(- " -)
- NGOT-KONGOLO Joseph Christian .....(DIRMINES)
- NGOMA Philippe .....(R.SCIENT)

A 30 mois

Monsieur :
- NGANGOUE Charles.....(S N E)

Pour le 4° échelon

A 2 ans

Messieurs :
- D'ALVA Antoine.....(CABINET MMH)
- ELONGO-YOCKA Francis.....(HYDRO-CONGO)
- LOUBAKI Eugène.....(D G I)
- NGANGOUE Eugène.....(- " -)
- PITRA-PENA Justin.....(SOCOREM)
- EVOUNDI Pascal.....(AMBASSADE CHINE)

A 30 mois

Messieurs :
- NGOUMA Hubert.....(S N D E)
- DIANKOUIKA Jean.....(SOCOREM)
- TCHIONGO-NZAOU Pierre.....(- " -)
- PEKA Alexandre.....(D G I)

Pour le 5° échelon

A 2 ans

.../...

3-

POUR LE 5°ECHELON A 2ans:

Monsieur : - EMEX-Edouard Laurent.....(D R K)

A 30 mois

Monsieur : - MASSIMINA-TSATI Jacques.....(SOCOREM)

Pour le 7° échelon

A 30 mois

Monsieur: - OPALA-LETSYA Jean Eddy.....(HYDRO-CONGO)

ARTICLE 2 : - Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans

Pour le 2° échelon

Messieurs : - MILLAM Joachim.....(DIRMINES)
- MOUSSAVOU Aloïse.....(- " -)
- MERCIER Paul Christian Achille Oswald.....(- " -)

ARTICLE 3 : - Le présent décret sera enrégistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 12 FEVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance
Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard P O U N G U I.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....1
DGFP/DGPCE.....3
DGB/DCE.....3
MINI-FINANCES.....2
MMH/SGMMH.....8
DIRMINES/DGI/SNE/SNDE.....8
HYDRO-CONCO/R.SCIENT.....4
SOCOREM/AMBASSADE CHINE.....4
DRK/CABINET MMH.....4
SGG/BC.....3

DOSSIERS.....80.-
B. STAT.-DGFP 2